



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 17 octobre 2013

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS PRIVILEGIEES PAR FRANCEAGRIMER

DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE PPAM

AU TITRE DE 2014

La présente note a pour finalité d'évaluer les orientations stratégiques à poursuivre ou développer sur la prochaine campagne et d'évaluer en conséquence les besoins relatifs aux actions soutenues au titre de 2014.

Éléments de contexte :

Les enjeux actuels pour la filière au-delà du maintien ou de l'accroissement de son activité et du chiffre d'affaires, doivent être assortis d'un axe occupation du territoire notamment en zones sèches ainsi que d'un axe relatif à la diversification et la biodiversité.

Les objectifs stratégiques actuels permettant de répondre à ces enjeux peuvent être regroupés comme suit :

Garantir la pérennité de l'offre,
Maintenir, développer et diversifier la demande,
Répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Au regard de ces objectifs généraux, les moyens stratégiques et des éléments de plan d'action peuvent être déclinés.

Garantir la pérennité de l'offre :

La capacité de production doit pouvoir être maintenue voir renforcer en agissant sur l'attractivité de ces cultures et en limitant différents impacts négatifs.

Moyens contributifs :

Recherche développement et innovations : Cela porte par exemple sur les problèmes phytosanitaires des lavandes et lavandins mais aussi sur la caractérisation d'itinéraires cultureux à moindre besoin de mains d'œuvre ou à plus forte valeur ajoutée.

Faciliter la diversification, l'émergence de projets et l'amélioration des structures actuelles : Ces éléments sont particulièrement décisifs en plantes aromatiques et médicinales. Il s'agira par exemple d'accompagner les investissements, renforcer les organisations de producteurs, et améliorer l'animation spécifique à la filière dans le but de pérenniser voire augmenter les acteurs de la production.

Répondre aux enjeux réglementaires : Pour les cas où un impact important lié aux évolutions réglementaires serait validé des mesures visant à lever certains freins pourraient être étudiées. C'est actuellement le cas du règlement REACH.

Maintenir, développer et diversifier la demande :

Différenciation de gamme et qualité : Dans un contexte de coûts de production globalement assez élevés, il faut valoriser des éléments de différenciation de gamme et de qualités : il sera ainsi nécessaire d'apporter des éléments différentiels au travers de la qualité, la traçabilité ou encore des signes distinctifs (IGP, procédure de contrôle qualité, éléments de différenciation (Censo, phytolia inside...).

De la même façon, il faudra pouvoir répondre à la volonté des acteurs amonts et avals en recherche de produits innovants (plantes nouvelles ou peu développées, nouveaux extraits...).

Réduction des coûts de production et amélioration des marges à la production ou à la première transformation. Même si ce volet ne peut se satisfaire à lui-même, il faut veiller à la proposer des « coûts acceptables » y compris pour un marché de niche. Les mesures d'investissement, d'innovation et d'assistance technique doivent y contribuer.

Contribuer à la notoriété produit au travers de mesures relatives à la communication et la promotion. Ces approches devront porter certes sur le produit lui-même mais aussi sur l'image de la production française en termes de qualité, fiabilité, de façon à maintenir et conforter la demande.

Répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux :

La filière PPAM bénéficie globalement de par ses produits d'une image a priori positive sur ces enjeux (produit intrinsèquement naturel, sain...). Il s'agit de conforter ce point en introduisant des mesures effectives et identifiables qui puissent valider ces « a priori ». Dans cette logique, il s'agira de favoriser les approches les moins pénalisantes pour l'environnement : renforcer l'agriculture biologique, limiter l'impact environnemental (consommation en intrant au champ et en transformation), favoriser les démarches de type RSE collective...

Ces objectifs et moyens stratégiques, seront déclinés en un programme d'action cohérent au titre de 2014. Ce programme s'inscrit au travers de différents dispositifs de soutien qu'il s'agisse d'actions à caractère collectif ou individuel.

Actions à caractère collectif

Les actions à caractère collectif doivent profiter à l'ensemble des opérateurs sans distinction d'appartenance à des associations ou organisations économiques et à être diffusées de façon très large. Compte tenu du caractère souvent spécifique des actions celles-ci seront souvent assurées par des structures dédiées à ces filières. Il s'agira également d'équilibrer au mieux les contributions professionnelles et publiques ainsi que de mobiliser celles des collectivités territoriales notamment pour les projets à caractère très régional.

Actions relevant de la recherche, de l'assistance technique et de la qualité

- Action relevant de la recherche

Parmi les nombreuses actions habituellement proposées notamment celles identifiées comme importantes au travers des Commissions Interprofessionnelles de Programmation (CIP), il s'agira de définir des ordres de priorités compatibles avec les disponibilités budgétaires. Plusieurs actions arriveront en 2014 en dernière année de programme. 2014 sera donc l'occasion d'analyses approfondies de certains résultats afin d'identifier les compléments ultérieurs éventuels.

- Assistance technique et économique

Ce volet reste primordial pour ces filières d'où un soutien de FranceAgriMer qui va au-delà de son implication habituelle pour d'autres filières de plus grandes ampleurs. En 2013 une majorité d'actions a été portées par des structures spécifiques à la filière tant pour les actions économiques (CPPARM...) que techniques (ITEIPMAI, CRIEPPAM...).

Ces approches ont vocation à s'amplifier notamment en renforçant les volets animation en lien plus direct avec les structures de production et en couvrant correctement le maillage territorial.

Des études complémentaires concernant le dossier REACH seront à envisager.

Les actions mises en œuvre sous couvert du plan stratégique engagé fin 2011 seront poursuivies pour une troisième année. C'est par exemple le cas du dispositif « pilote » de maîtrise du dépérissement de la lavande qui devra par contre être évaluée à la fin de cette période.

Le champ des actions ouvertes reste large comme par exemple :

- des éléments de connaissances économiques,
 - des instructions de demandes liées aux aspects réglementaires soit en appui à la veille réglementaire, ou à des domaines plus spécifiques comme l'homologation des produits phytosanitaires,
 - de l'assistance technique et diffusion de l'information auprès des entreprises et producteurs.
- Démarches relatives à la qualité et au développement durable

Ce volet a été jugé prioritaire notamment dans le cadre du plan stratégique 2011 car il constitue un élément de différenciation fort à l'international ou face à la concurrence vis-à-vis d'autres origines ou de la « synthèse ».

Là aussi plusieurs projets sont en fin de période d'accompagnement initial (Censo, outil mutualisé qualité ...). Il s'agira donc courant 2014 sur la base d'une analyse objective d'analyser ses différentes démarches et d'identifier les éventuels besoins d'accompagnements complémentaires.

D'autres projets moins avancés (IGP thym, fleurs d'exception grassoises...) ainsi que d'autres en cours d'élaboration pourront également être pris en compte.

Actions relevant de la promotion

La promotion des PPAM reste prioritairement axée sur la notoriété des produits ou pour la reconnaissance de qualité et de professionnalisme des filières.

Les orientations et priorités ont été proposées à partir des propositions de la commission promotion qui s'est réunie le 24 septembre (voir annexe a ci-jointe).

Implications à l'international

Les orientations restent prioritairement axées sur la zone euro-méditerranéenne.

Le CEDDEM est un lieu privilégié d'échange entre les acteurs de la zone euro-méditerranée sur ces filières. Il s'agit de maintenir ce lien au travers de contacts et rencontres régulières afin d'identifier notamment entre acteurs les champs concurrentiels et les possibilités de coopération.

FranceAgriMer est également associé à un nouveau projet transfrontalier ALCOTRA « l'essence du territoire » qui doit permettre d'engager des actions relatives aux valorisations circuits courts et des terroirs et la meilleure caractérisation de produits innovants.

Enfin il contribue également à la suite du projet MEDISS en poursuivant son implication dans la base de données Mediplant.

Actions bénéficiant aux opérateurs (OP, PME...)

Les besoins de structuration et d'innovation de nombreux secteurs de la filière justifient d'accompagner le maillage des entreprises du domaine de la production ou de la transformation sur la base de leurs plans d'entreprise permettant ainsi de s'assurer que les actions s'inscrivent bien dans les objectifs identifiés précédemment.

Des productions plus confidentielles ou en cours d'émergence méritent également la définition de schéma cadre de soutien afin de contribuer à de vrais enjeux de diversification de filière qui ne se limitent pas à des initiatives personnelles. Les projets concertés entre entreprises (coopératives ou privées) et producteurs sont plus spécifiquement attendus.

Actions relevant des « soutien aux investissements dans les exploitations et dans les entreprises »

L'exercice 2013 a montré un réel intérêt pour ces dispositifs qui a permis d'accompagner des projets d'entreprises diversifiés et nécessitant divers des investissements spécifiques. Sur la base des 2 premières années, il sera maintenant plus facile d'identifier les besoins les plus pertinents et réellement spécifiques tout en s'inscrivant toujours dans 4 axes bien identifiés et répondant aux enjeux de pérennité de l'offre, d'adéquation à la demande sur un marché de qualité et de prises en compte d'aspects sociétaux ou environnementaux :

- renforcer l'insertion économique de l'exploitation en favorisant des engagements commerciaux durables,
- contribuer à une meilleure adaptation aux évolutions de la demande, notamment en matière d'amélioration de la qualité des produits,
- contribuer à l'amélioration des productions et de l'efficacité de l'exploitation,
- diminuer la pénibilité du travail.

Ces mesures devront correspondre à des besoins s'inscrivant dans un plan d'action complet intégrant les répercussions économiques non seulement au niveau de l'entreprise mais aussi des producteurs susceptibles de les fournir et plus généralement renforçant l'image de qualité et d'innovation du secteur. Suite à leur mise en place, les indicateurs reprenant les 4 axes précités devront permettre de valider l'impact de cette mesure.

Notons que les investissements immatériels (étude de faisabilité....) sont à ce jour peu sollicités alors même qu'il pourrait permettre d'amener des éléments validés sur lesquels porter des projets associant structures de production et entreprise.

Concernant l'accompagnement REACH, la mesure d'accompagnement des distillateurs mise en place en 2013 pourra être proposée pour les consortia qui débutent en 2014.

Actions relevant de l'aide à l'adaptation des groupes de producteurs actifs dans le domaine des PPAM.

Un soutien important aux organisations de producteurs ayant compétence sur les produits transformés ou non agricoles reste une priorité car ces structures constituent un élément de structuration majeur de la filière. Les typologies d'actions ont donc vocation à être reconduite pour l'essentiel. Les dispositifs devront notamment apporter tout à la fois un effet structurant pour les organisations professionnelles et contribuer à une meilleure régularité et lisibilité de l'offre. La réunion de concertation du 23 septembre 2013 a porté notamment sur l'importance de ces groupes dans l'animation collective auprès de leurs adhérents mais aussi de producteurs tiers notamment ceux en recherche de diversification et adhérents potentiels.

Synthèse des orientations 2014 pour la filière PPAM, estimation des besoins budgétaires et priorisation

L'ensemble de ce plan d'action est basé sur la compatibilité des mesures proposées avec les évolutions réglementaires attendues notamment pour le deuxième semestre 2014.

Au plan budgétaire, il n'est à ce stade pas possible de proposer des orientations budgétaires finalisées dans la mesure où l'EPRD 2014 n'est pas disponible.

Sur la base des orientations définies précédemment, une évaluation initiale des besoins budgétaires est cependant proposée à titre indicatif afin de référencer non seulement les besoins nécessaires à la continuité des actions mais aussi les besoins nouveaux.